

**Avis d'attribution d'un marché passé selon la procédure adaptée
de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Villeneuve-Sur-Lot.

Correspondant : M. le Maire, boulevard de la République B.P. 317, 47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex, adresse internet :
<http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr>

Objet du marché : REGULATION DE CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Type de procédure : Procédure adaptée

Attributaire du marché :

SARL ARPIT - Le Pit - 46200 MAYRAC

Date d'attribution du marché (date de notification par le pouvoir adjudicateur) : 18 juillet 2017

Montant du marché : 81 731,11 euros HT.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 juillet 2017

Le présent avis pourra faire l'objet d'un recours en contestation de la validité du contrat (recours Tropic Travaux Signalisation) auprès du tribunal Administratif de Bordeaux, dans les deux mois qui suivent la présente notification.